

## Conseil communautaire

du vendredi 25 septembre 2020 à 14h30

à la salle du conseil municipal de Villard-de-Lans

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

Affiché le 2 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt cinq septembre, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING (pouvoir à Jean-Paul UZEL), Serge BIRGE, Bruno DUSSER (pouvoir à Arnaud MATHIEU), Stéphane FALCO (Philippe BUCCI), Thomas GUILLET (pouvoir à Franck GIRARD), Maud ROLLAND et Catherine SCHULD (pouvoir à François RONY)  
Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

#### 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

#### 2. Décision du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n°18/20 : Plan pastoral territorial - validation de l'organisation et du plan de financement pour les animations pastorales pour l'été 2021

#### 3. Désignation des représentants dans les commissions et les organismes extérieurs

Pour la commission d'appel d'offres : à l'issue du dépôt de la liste, le Président de la CCMV (membre de droit), les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants seront élus en séance au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après vérification, Franck GIRARD et Michaël KRAEMER (en tant que secrétaire de séance) confirment qu'une seule liste a été déposée pour la commission d'appel d'offres.

Elle est composée comme suit :

##### membres titulaires

- Christelle CUIOC-VILCOT
- Stéphane FALCO
- Thomas GUILLET
- Arnaud MATHIEU
- Gabriel TATIN

##### membres suppléants

- Véronique BEAUDOING
- Philippe BUCCI
- Guy CHARRON
- Michaël KRAEMER
- Pierre WEICK

Franck GIRARD désigne deux assesseurs : Michaël KRAEMER et Arnaud MATHIEU.

Résultats du vote :

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

**La liste de la commission d'appel d'offres est élue à la majorité des voix exprimées. Christelle CUIOC-VILCOT, Stéphane FALCO, Thomas GUILLET, Arnaud MATHIEU et Gabriel TATIN sont élus en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres de la CCMV et Véronique BEAUDOING, Philippe BUCCI, Guy CHARRON, Michaël KRAMER et Pierre WEICK en tant que membres suppléants.**

Pour la commission locale d'évaluation des charges transférées, chaque conseil municipal doit disposer d'au moins 1 représentant. La réglementation en vigueur ne prescrit pas d'autres éléments.

Il est proposé au conseil communautaire que chaque maire nomme parmi les élus municipaux de sa commune les membres qui vont intégrer cette commission qui se répartira de la manière suivante (il s'agit de la même répartition qu'au mandat précédent) :

- Autrans-Méaudre en Vercors : 2 membres
- Correncon-en-Vercors : 1 membre
- Engins : 1 membre
- Lans-en-Vercors : 2 membres



- Saint-Nizier du Moucherotte : 1 membre
- Villard-de-Lans : 3 membres

**La composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ci-dessus mentionnée est approuvée à l'unanimité.**

Le Président partage également en séance l'arrêté qu'il va prendre concernant la composition du comité technique (4 titulaires et 4 suppléants) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (4 titulaires et 4 suppléants).

Franck GIRARD rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ces deux instances vont fusionner. C'est pour cette raison que dès aujourd'hui, la composition de ces deux organismes est identique :

**membres titulaires**

- Christophe CABROL
- Stéphane FALCO
- Franck GIRARD
- Véronique RIONDET

**membres suppléants**

- Laurence BORGRAEVE
- Maryse NIVON
- François NOUGIER
- Maud ROLLAND

Considérant l'avis de la commission « développement économique et emploi » de la CCMV qui s'est tenue le 23 septembre dernier, il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants aux organismes extérieurs suivants :

- **LEADER** : Arnaud MATHIEU a été désigné membre titulaire lors du conseil communautaire du 24 juillet dernier ; il est nécessaire de désigner 1 membre suppléant

**La désignation de Sylvie ROCHAS en tant que représentante suppléante de la CCMV au sein du LEADER « Terres d'Échos » est approuvée à l'unanimité.**

- **Maison de l'emploi et de l'entreprise** : 1 représentant

**La désignation de Christiane CLEMENT-DIDIER en tant que représentante de la CCMV au sein de la Maison de l'emploi et de l'entreprise est approuvée à l'unanimité.**

- **Mission Locale Isère Drac Vercors** : 1 représentant et 2 membres désignés par la CCMV représentant les communes

**La désignation d'Olivier SAINT-AMAN en tant que représentant de la CCMV au sein de la Mission Locale Isère Drac Vercors est approuvée à l'unanimité.**

**Les 2 membres désignés par la communauté de communes pour représenter les communes sont Maud ROLLAND et Véronique RIONDET.**

Michaël KRAEMER demande si les communes doivent nommer des représentants en plus des 2 membres désignés par la CCMV. Il lui est confirmé que seuls ces 2 membres représenteront les communes ; il n'est pas nécessaire que celles-ci délibèrent à ce sujet.

- **Plateforme ISGRV** (Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors) : 1 représentant

**La désignation d'Arnaud MATHIEU en tant que représentant de la CCMV au sein de la Plateforme ISGRV est approuvée à l'unanimité.**

- **AFRAT** : 1 représentant

**La désignation de François RONY en tant que représentant de la CCMV au sein de l'AFRAT est approuvée à l'unanimité.**

#### **4. Lancement de l'étude visant à réinventer « le nordique en Vercors »**

Fort de plus de 600 km de pistes et avec une visibilité internationale, le ski nordique sur le territoire des 4 Montagnes est une activité essentielle et structurante pour notre destination. L'offre nordique est au cœur des valeurs de notre société (sport-santé, retour à la nature, déconnexion, vitalité). Ainsi, le nordique s'inscrit pleinement dans notre stratégie touristique du « nouveau climatisme ».

Et pourtant les sites nordiques ne sont pas épargnés dans le contexte actuel et doivent tous faire face depuis quelques années au changement climatique. Cet hiver, la situation sanitaire va certainement complexifier leur gestion et la commercialisation des titres. Le modèle économique de l'activité devient de plus en plus fragile. L'organisation actuelle de la discipline ne satisfait plus aux attentes des communes et tous les sites du Plateau s'accordent sur la nécessité de redonner un élan économique et marketing de l'offre.

En parallèle, Nordic France, avec l'appui de ses partenaires, a lancé en 2019 une démarche nationale visant à définir une nouvelle stratégie de la filière s'appuyant sur de nouveaux modèles socio-économiques pour les domaines nordiques. Dans ce cadre, il peut accompagner des sites « starter » sur la base du volontariat.

Face aux enjeux touristiques, économiques, sociaux et climatiques et soucieux de pérenniser l'offre d'activités neige et hors neige dans le périmètre des domaines nordiques, il est proposé au conseil communautaire de lancer une réflexion collective visant à une meilleure structuration de l'offre nordique sur le territoire grâce à une étude spécifique visant à réinventer le nordique en Vercors et à le démarquer (produit, gestion, tarification, reversion, organisation, commercialisation, mutualisation, évolution du modèle économique...). Pour cela, Nordic France pourra être sollicité si leur démarche correspond à notre attente.

Franck GIRARD complète la présentation de Michaël KRAEMER en expliquant que la réalisation de cette étude part du constat que le réchauffement climatique impacte fortement l'ensemble de nos stations et domaines skiables. Elles



doivent se réinventer. Nous devons prendre des bonnes décisions aux bons moments. Pour cela, cette étude globale permettra, d'une part, de faire un état des lieux et d'autre part, d'envisager la mutualisation de nos efforts et de nos moyens. Notre souhait est de travailler ensemble pour le territoire.

Hubert ARNAUD s'étonne de l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour puisque peu d'informations ont été communiquées sur ce sujet. Il ne sait pas si ce point a été discuté au sein de la commission « tourisme » de la CCMV et si les communes et les domaines de ski du territoire ont été associés à la démarche. C'est une très bonne chose de travailler sur le nordique mais il aimerait que ces questions soient travaillées en commission pour que les personnes compétentes puissent se saisir de ce sujet. Le travail des commissions doit remonter vers le conseil communautaire, nous ne devons pas faire les choses à l'envers.

Les diagnostics, les enjeux, les problématiques rencontrés par les domaines skiables doivent être partagés. Il faut travailler davantage avant de présenter ce projet car aujourd'hui nous ne savons pas sur quoi porte exactement cette étude.

Michaël KRAEMER répond que Nordic France a lancé cette étude il y a un an. Les communes et les domaines skiables ont reçu un courrier de l'association leur proposant d'intégrer cette démarche. Si tel est le cas, nous devons délibérer avant le 30 septembre. C'est intéressant que le Vercors s'inscrive dans cette étude qui concerne le nordique de manière globale en France. Pour l'organisation en interne sur notre territoire, une étude plus précise que celle réalisée par Nordic France sera nécessaire ; une deuxième délibération qui présentera le cahier des charges sera alors présentée. Nous devons être accompagnés par une structure extérieure car aujourd'hui, au sein de nos stations, nous travaillons sur les anciens modèles. Cette étude peut nous apporter des solutions notamment pour mieux travailler ensemble, pour faire évoluer nos modèles de travail, nos attentes vis-à-vis de la clientèle, notre schéma de développement... Il faut aujourd'hui tendre vers un modèle où il y a plus de coopération, de synergie entre les différentes stations et les différents acteurs. L'Isère est actuellement le département qui perd le plus de chiffre d'affaires concernant le nordique, il faudra se poser les bonnes questions.

Franck GIRARD entend les propos d'Hubert ARNAUD mais l'un n'empêche pas l'autre. Nous devons bien évidemment travailler en interne dans le cadre des commissions et avec les stations mais cette délibération de principe est une opportunité pour avancer et travailler conjointement tous ensemble. Au fur et à mesure de l'avancée de cette étude, nous verrons si c'est opportun pour le territoire ou non. Comme indiqué dans la note de présentation « Nordic France pourra être sollicité si leur démarche correspond à notre attente », nous ne sommes pas dans le sillon de cette structure.

Hubert ARNAUD déplore qu'en amont nous ne sommes pas capables de recenser nos besoins et nos attentes avant de se caler sur Nordic France. C'est à nous de travailler ensemble sur ce que nous avons réellement besoin pour notre territoire. Il ne dit pas que nous devons pas travailler ensemble mais sur la forme, cette étude est mal présentée.

Michaël KRAEMER répond que l'objectif de cette délibération est de définir ce que le Vercors souhaite pour le nordique et pour orienter Nordic France dans la réalisation de son étude. Nous devons impulser la dynamique. Il rappelle que cette délibération a été travaillée en commission « tourisme » de la CCMV et avec l'exécutif au sein du bureau communautaire. Si cette délibération pose problème, il n'est pas contre son retrait de l'ordre du jour. Cette délibération peut aussi devenir communale : les communes qui souhaitent faire partie de cette étude travailleront ensemble de manière individuelle et non de manière coordonnée par la CCMV ; c'est une solution qui peut être envisagée. Il rappelle que le domaine des Coulmes et que l'EPIC des stations de la Drôme sont intéressés pour rejoindre cette démarche.

Suite à une question d'Arnaud MATHIEU, il est précisé qu'aucune information concernant le coût de cette étude n'a été mentionnée. Il faut savoir que si nous lançons une étude complémentaire, un fonds de concours nous sera attribué.

Gabriel TATIN a eu la curiosité d'aller sur le site de Nordic France. Il est gêné car à la lecture des quelques informations que l'on peut trouver sur leur site, il a l'impression que cette étude est mise en œuvre pour « sauver » la structure. Les détails de cette démarche ne lui paraissent pas clairs.

Claude FERRADOU estime qu'il faut voter en concordance avec les intérêts de notre communauté de communes. Selon lui, ça serait dommage de laisser passer cette opportunité.

François NOUGIER se retrouve dans une position indélicate car il doit voter un point où nous sommes tous d'accord sur le fait que nous devons avancer sur ce sujet, en mutualisant les moyens. En revanche, nous devons voter une étude dont nous ne connaissons pas le contenu, ni le budget, ni les données d'entrées et de sorties.

Philippe BUCCI explique cette étude peut favoriser une ouverture d'esprit pour pouvoir trouver des solutions et des idées auxquelles nous n'avions pas pensé. Pour lui, cette démarche ne permet pas simplement de prendre connaissance des tenants et des aboutissements.

**Le lancement de l'étude visant à réinventer « le nordique en Vercors » est approuvé à la majorité des voix exprimées avec 2 abstentions (François NOUGIER et Michèle PAPAUD) et 7 contre (Hubert ARNAUD, Christophe CABROL, Pascale MORETTI, Maryse NIVON, Sylvie ROCHAS, Gabriel TATIN et Pierre WEICK).**



## 5. Réseau de distribution et tarification de la signature olfactive du territoire « Vercors n°3 »

La CCMV a engagé en 2019 une démarche de marketing territorial positionnée sur « le nouveau climatisme ». Dans ce cadre, une signature olfactive « Vercors n°3 » a été développée pour le territoire, en partenariat avec le laboratoire DEVA situé à Autrans-Méaudre en Vercors. Cette « synergie » de plusieurs huiles essentielles naturelles et biologiques rappelle les odeurs rencontrées sur le territoire : la fraîcheur des résineux, les pins ensoleillés, le minéral des falaises, les fleurs des prairies et les fruits des bois. Elle permet ainsi à chacun de retrouver les senteurs du Vercors chez soi telle une « madeleine de Proust ».

Cette signature « Vercors n°3 » a pour objectif d'être commercialisée auprès des habitants et touristes du territoire. Le réseau de distribution serait composé des offices du tourisme et des acteurs touristiques volontaires.

Le laboratoire DEVA fixe un prix de vente pour ce même type de produit à 13,50 € TTC. Pour éviter toute concurrence et dans un souci d'harmoniser la tarification, il paraît souhaitable de fixer le « prix public » de ce produit à 13,50 € TTC et le « prix de vente » spécifique auprès des revendeurs et des offices de tourisme à 9 € (sachant que ceux-ci sont pour la plupart assujettis à la TVA et qu'ils ne pourront pas la récupérer).

A noter que la CCMV dispose de l'exclusivité de la commercialisation de ce produit et se réserve le droit de commercialiser directement ce produit sur certaines opérations.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de fixer le « prix public » via une commercialisation par les offices de tourisme ou la CCMV à 13,50 € TTC,
- de fixer le « prix de vente » spécifique auprès des revendeurs et des offices de tourisme à 9,00 €.

Pour répondre à une question de Christophe CABROL, 1 000 flacons ont été commandés par la CCMV. La collectivité est seulement un intermédiaire puisqu'elle achète les flacons et les revend ensuite aux partenaires. Il souhaite savoir sur quelle base DEVA fixe ce prix de vente car il trouve que la marge pour le revendeur est ridicule. Inciter les magasins qui sont déjà dans une période compliquée à ne faire quasiment pas de marge sur un produit n'est pas une décision idéale en terme de soutien économique.

Franck GIRARD explique ce prix « ne sort pas du chapeau », il a été étudié. Michaël KRAEMER précise que c'est un produit touristique et non un produit commercial en tant que tel.

**La tarification de la signature olfactive du territoire « Vercors n°3 » est approuvée à la majorité des voix exprimées avec 4 abstentions (Christophe CABROL, François NOUGIER, Gabriel TATIN et Pierre WEICK).**

## 6. La structure petite enfance « Les 3 pommes » de Corrençon-en-Vercors : passage du mode de gestion associatif à une gestion communautaire en régie directe

La structure petite enfance associative « Les 3 pommes », située à Corrençon-en-Vercors, fait partie des structures qui ont été transférées à la CCMV le 30 novembre 2015, par la délibération n°101/15.

L'association « La maison des enfants » est la gestionnaire de cette structure petite enfance. Elle assume aussi la gestion de l'accueil de loisirs des « P'tits montagnards » ainsi que celle de la crèche touristique des Balcons « Lo Petiots », par contractualisation avec l'office municipal de tourisme de Villard-de-Lans.

Avec un budget de 450 000 € et une dizaine de salariés, cette association, gérée par des parents bénévoles, rencontre des difficultés structurelles, tant sur le plan de la gouvernance qu'en termes de gestion et de santé financière. Un déficit important est en effet constaté depuis 4 ans. Dans l'impasse, la Présidente de l'association a formulé le souhait de renoncer à la gouvernance associative.

La comparaison des différentes modalités de gestion (prestation, délégation, etc.) qui s'offre à la CCMV et qui a été partagée en bureau communautaire du 5 septembre met en évidence qu'une gestion en régie directe est la meilleure solution.

Il est proposé au conseil communautaire d'acter cette situation et de valider la reprise en régie directe de la structure petite enfance « Les 3 pommes » de Corrençon-en-Vercors (à l'instar de la crèche « La Maison des ours » à Villard-de-Lans).

Après la présentation de ce point par Véronique RIONDET, Maryse NIVON demande si la structure avait souhaité intégrer la communauté de communes au moment des transferts des crèches. Franck GIRARD rappelle que l'ancien conseil communautaire avait décidé que les crèches communales deviennent intercommunales. En revanche, il y avait une forte volonté des élus de conserver une gestion via les structures associatives. Il s'avère qu'aujourd'hui il y a un essoufflement des bénévoles pour la crèche de Corrençon-en-Vercors. Même si la volonté des élus était claire sur ce sujet, nous n'avons pas d'autre choix que de reprendre en gestion cette crèche. Le Président craint que cette décision fasse « boule de neige » vis-à-vis des autres structures associatives du territoire.

La responsable du service « enfance jeunesse » de la CCMV confirme que la gouvernance associative reste un élément important pour les structures. Les parents bénévoles veulent se mobiliser pour leurs enfants mais les choses évoluent. Malgré le soutien de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil départemental et des collectivités depuis des années par le biais de dotations, les difficultés financières et structurelles de la crèche perdurent. Cette association, qui gère trois structures (la crèche, l'accueil de loisirs et la crèche touristique) a un fonctionnement particulier et très souple, lié à l'activité touristique et saisonnière de l'équipement. C'est une difficulté supplémentaire pour des parents bénévoles,



qui doivent également faire face à un bureau peut présent. Trop de problématiques se sont accumulées et le personnel est aujourd'hui en souffrance.

Pour répondre à la question d'une élue, la responsable précise que la crèche dispose de 20 places annuellement. Une cinquantaine d'enfants du territoire fréquentent régulièrement la structure dont deux tiers de villardiens, un tiers de corrençonnais et quelques enfants des autres communes. En période touristique, 100 à 150 enfants peuvent être accueillis. Cette gestion génère énormément de contrats de personnel ; le travail administratif est très lourd. La gestion de la structure doit être très rigoureuse pour pouvoir répondre à ses particularités.

La communauté de communes n'ayant pas la compétence accueil de loisirs, uniquement la structure petite enfance sera reprise en gestion par la CCMV. L'accueil de loisirs « Lo Petiots » sera géré par son directeur et l'association « La maison des enfants » va se recentrer uniquement sur l'accueil de loisirs par le biais de la réécriture de ses statuts.

Pour faire suite à une interrogation de Christophe CABROL, Franck GIRARD répond que la commune de Corrençon-en-Vercors se positionne difficilement au vu des difficultés que rencontre la structure depuis ces dernières années. Sa volonté est de maintenir le service de la crèche. La communauté de communes ayant la compétence petite enfance, elle doit assumer cette mission. Le Maire de Corrençon-en-Vercors comprend complètement que la CCMV ne puisse pas reprendre la gestion des deux autres structures.

Claude FERRADOU constate que ces trois structures n'ont pas de comptabilité analytique et qu'elles font face à un déficit financier depuis quatre ans. Il demande si une reprise du passif est envisagée et si la CCMV peut se protéger. La responsable du service « enfance jeunesse » de la CCMV explique cette problématique a été évoquée auprès de l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP), qui est un partenaire de la crèche « Les 3 pommes ». Cette association doit se renseigner pour que l'ensemble de ses éléments soient réglés avant la reprise en gestion directe. Une fois cette délibération approuvée, nous allons prendre la mesure du travail qui reste à mener en se rapprochant des services qui pourront nous aider afin de bien cadrer cette reprise en gestion directe.

Philippe BUCCI regrette de ne pas avoir connaissance des tenants et des aboutissements de ce dossier ainsi que des informations sur ce système alors que les élus sont appelés à voter une délibération. A minima, il aimerait avoir à sa disposition des documents sur lesquels il pourrait se documenter et se baser. Franck GIRARD précise que même si la note de présentation est envoyée une semaine avant la séance du conseil communautaire, les élus peuvent s'adresser aux Vice-Présidents ou aux agents compétents pour obtenir plus de précisions. Pour des sujets importants comme celui-ci, les coordonnées des personnes à contacter peuvent être inscrites dans les articles de la note de présentation.

La responsable du service « enfance jeunesse » de la CCMV rappelle que cette reprise en gestion directe est une charge importante pour la collectivité. Pour la politique petite enfance du territoire, cette reprise est aussi une opportunité. C'est l'occasion de poursuivre la mutualisation que l'on souhaite mettre en place entre les différentes structures de la petite enfance (mutualisation de personnel notamment). Ce changement de gestion peut devenir un levier d'émulation professionnelle pour les agents qui travaillent dans les crèches. Concernant les ressources humaines, cette mutualisation permettra d'augmenter le temps de travail de certains contrats d'une part et de diminuer les contrats précaires, d'autre part.

Franck GIRARD explique que même si la commune de Corrençon-en-Vercors a assumé la charge de ce transfert à travers la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), une partie sera également supportée par la CCMV notamment la gestion du personnel (gestion administrative, gestion des ressources humaines...). Ces aspects ne sont pas valorisés dans la CLECT et sont peu quantifiables. Le service « enfance jeunesse » de la collectivité sera fortement impacté avec l'intégration de 8 nouveaux agents.

Pascale MORETTI précise que la commission « enfance jeunesse » de la CCMV accompagne toutes les autres crèches du territoire. Même si elle n'élabore pas des fiches de paie par exemple, elle mène un travail de réflexion qui s'adapte à toutes les structures du Plateau.

**La reprise en régie directe de la structure petite enfance « Les 3 pommes » de Corrençon-en-Vercors est approuvée à la majorité des voix exprimées avec 1 abstention (François RONY).**

#### **7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Institut médico éducatif (IME) « Les Violettes » de Villard-de-Lans pour la mise en place d'un projet d'équithérapie avec les jeunes accueillis**

L'Institut médico éducatif « Les Violettes » de Villard-de-Lans a rédigé, début juillet, un courrier à l'attention du Président de la CCMV afin de solliciter une aide financière exceptionnelle.

Le projet présenté est la mise en place de séance d'équithérapie pour les jeunes en situation de handicap pour l'année 2020-2021. Ce projet s'inscrit dans la suite d'une expérimentation menée l'an dernier et qui a conduit à des résultats très positifs : amélioration de l'interaction avec l'autre, dépassement de la situation de handicap...

La subvention d'équilibre demandée est de 1 280,00 €.

En parallèle, l'association « Livres en scènes » a renoncé, en cette année 2020, à la subvention de 600,00 € qui lui a été octroyée suite à l'annulation de l'évènement prévu en août dernier.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de réaffecter cette somme de 600,00 € au profit du projet porté par l'IME « Les Violettes » de Villard-de-Lans.



Arnaud MATHIEU informe le conseil communautaire que le CCAS de Villard-de-Lans complète cette demande ; l'IME « Les Violettes » percevra donc la totalité de la subvention. Elle sera versée par la CCMV à hauteur de 600,00 € et par la commune de Villard-de-Lans pour les 680,00 € restants.

**La subvention exceptionnelle à l'Institut médico éducatif (IME) « Les Violettes » de Villard-de-Lans pour la mise en place d'un projet d'équithérapie avec les jeunes accueillis à hauteur de 600,00 € est approuvée à l'unanimité.**

### **8. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019 a été présenté en séance.

En introduction, Hubert ARNAUD, Vice-Président de la CCMV en charge de l'environnement, explique que le réseau d'assainissement intercommunal et la station d'épuration de la communauté de communes sont aujourd'hui gérés par un prestataire de service, la société SOGEA. Cette société s'occupe de la station d'épuration, des 31 km de réseaux d'assainissement collectif et des 5 ouvrages d'art.

Le contrat avec SOGEA arrive à échéance le 30 novembre prochain mais un avenant est envisagé (jusqu'au 31 mars 2021). Ce nouvel appel d'offres prévoit une prestation de services. La date de fin de ce contrat a été réfléchi en prenant en compte la réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement à la CCMV.

Avant de présenter le rapport, la responsable du service « environnement et travaux » de la CCMV rappelle que toute collectivité ayant une partie de la compétence eau potable ou assainissement doit produire tous les ans, pour l'année écoulée, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Ce document est codifié avec des indices et des éléments obligatoires à présenter. Il doit être mis à la disposition du public avant la fin du mois de septembre de l'année N+1.

Pour répondre à une question d'Hubert ARNAUD, la responsable du service « environnement et travaux » de la CCMV précise que sur le site de l'Ecosite du Vercors, le bâtiment de la station de traitement des eaux permet de traiter la filière eau et l'usine de compostage traite les boues. Tout le processus mis en place dans ce bâtiment permet de sortir des boues normées, qui sont commercialisées et qui par conséquent peuvent être vendues. La loi EGALIM (Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) a souhaité que ces boues compostées redeviennent des déchets. Il y a eu beaucoup d'échanges sur ce sujet entre les exploitants des stations d'épurations et l'État. Un moratoire de 2 ans a été accordé afin d'analyser plus précisément la qualité des composts de boues. Aujourd'hui, notre filière est sécurisée même si nous avons quelques éléments plastiques dans le compost. Le pôle « déchets » du service « environnement et travaux » de la CCMV a beaucoup travaillé pour renforcer l'équipe afin d'avoir un œil plus vigilant sur nos déchets verts. Ce désagrément ne provient pas de l'usine d'épuration mais de ce que déposent les usagers dans les tas de déchets verts ; il faut un agent posté en permanence pour surveiller les arrivées de déchets pour pouvoir retirer tous ces éléments plastiques. Ce défaut ne déclassé pas les composts de boues mais nous avons une vigilance particulière sur cette problématique.

Suite à une interrogation de Christophe CABROL sur le tableau des performances épuratoires, Hubert ARNAUD et la responsable du service « environnement et travaux » de la CCMV expliquent les chiffres inscrits dans l'annexe.

**Le conseil communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019.**

### **9. Marché d'exploitation de la station d'épuration - Avenant SOGEA : annule et remplace la délibération n°82/20 du conseil communautaire du 24 juillet 2020**

En septembre 2016, l'exploitation de la station d'épuration sur l'Ecosite du Vercors a été attribuée à la société SOGEA par contrat de prestation de service. Ce dernier s'achève au 30 novembre 2020.

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 et le renouvellement du conseil communautaire retardé, la procédure pour relancer un nouveau marché d'exploitation au 1<sup>er</sup> décembre n'a pas pu être mise en place.

Considérant que les dispositions du code de la commande publique sont respectées, il est proposé au conseil communautaire de prolonger le marché initial avec la société SOGEA de 4 mois, soit jusqu'au 31 mars 2021 pour permettre d'établir le bilan d'exploitation de ces 4 dernières années et d'organiser la nouvelle procédure de passation avec des délais raisonnables de mise en concurrence des entreprises.

Lors du conseil communautaire du 24 juillet 2020, une proposition d'avenant a été approuvée.

Toutefois, il est proposé au conseil communautaire de prendre une nouvelle délibération, qui annule et remplace la n°82/20 du 24 juillet 2020, pour acter le changement du montant de l'avenant au contrat de SOGEA prolongeant sa durée de 4 mois.

En effet, le montant présenté lors du dernier conseil communautaire est erroné car il ne prenait en compte que la part fixe de la rémunération du prestataire alors qu'elle se compose d'une part fixe et d'une part variable. Ainsi, la rémunération correspondant à la prolongation de 4 mois s'élève à 251 182,98 € HT (et non 184 000,00 € HT comme précédemment énoncé) soit une augmentation de 8,51 %.





Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant du marché d'exploitation de la station d'épuration avec la société SOGEA dans les termes suivants :

Montant du marché initial	2 951 400,00 € HT
Montant de l'avenant correspondant à une prolongation de 4 mois soit jusqu'au 31 mars 2021	251 182,98 € HT
Pourcentage d'augmentation	8,51 %
Montant du marché modifié	<b>3 202 582,98 € HT</b>

et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le nouvel avenant du marché d'exploitation de la station d'épuration avec la société SOGEA (qui annule et remplace la délibération n°82/20 du conseil communautaire du 24 juillet 2020) est approuvé à l'unanimité.**

### **10. Attribution du marché de travaux pour la réfection et l'entretien de la voirie de la ViaVercors**

La ViaVercors représente aujourd'hui plus de 50 km de cheminements dédiés aux mobilités douces entre les différents villages et nécessite régulièrement des interventions de travaux pour des reprises de revêtement.

Même si une convention a été signée entre chaque commune et la CCMV pour répartir une partie des travaux « courants » et si un agent de la CCMV est en partie dédié à l'entretien de la ViaVercors en période estivale, il est apparu nécessaire, dans un souci de bonne gestion de l'équipement et pour garantir des conditions de circulation sécurisée, de pouvoir recourir facilement et de manière réactive, aux services d'une entreprise spécialisée.

Une consultation a été organisée en vue de passer un marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie de la ViaVercors (lot 1) et la signalétique-mobilier (lot 2) sur une période de 1 an, renouvelable 3 fois. Le montant annuel prévisionnel maximum de ce marché est de 110 000,00 € HT (100 000,00 € pour le lot 1 et 10 000,00 € pour le lot 2).

Suite à l'analyse des offres soumise à la commission d'attribution des offres temporaire en date du 8 septembre dernier, il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer le lot 1 « terrassement et réfection des chemins de la ViaVercors » à l'entreprise BLANC SAS et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- de déclarer sans suite le lot 2 « signalétique-mobilier » au motif que l'offre unique reçue dépasse de 50 % le budget estimé.

Le délai d'exécution du lot 1 est planifié à réception de la notification dudit marché à l'entreprise, courant octobre 2020.

Franck GIRARD précise que lors du commencement du projet de la ViaVercors, les élus n'avaient pas prévu un coût d'entretien aussi élevé. Un accord avait été conclu : la communauté de communes investit et les communes réalisent le petit entretien. Chaque année, un important coût d'entretien de structure est à prévoir suite aux intempéries et aux ruissellements induits. Cet équipement étant très apprécié par les habitants du territoire et les touristes, il faut pouvoir l'assumer correctement.

Pour répondre à des questions de Guy CHARRON et de François RONY, le directeur général des services de la CCMV précise que ce marché ne sera pas nécessairement sollicité pour réaliser les travaux de la ViaVercors derrière l'Ecosite du Vercors en bordure de la Bourne. En effet, nous n'allons pas nous interdire de faire un autre marché si nous estimons que l'entreprise BLANC n'est pas suffisamment outillée d'un point de vue technique pour réaliser ces travaux. Cela dépendra de nos besoins.

Le directeur général des services confirme à Maryse NIVON que ces dépenses d'entretien ont bien été inscrites dans le budget primitif de l'année 2020. Il précise également à François NOUGIER que ce marché concerne uniquement les travaux dont la communauté de communes a la maîtrise d'ouvrage.

Hubert ARNAUD rappelle qu'il y a un réel travail à engager avec la commission « évènementiel, équipements et sport » de la CCMV au niveau de la signalétique de la voie douce. Il faut travailler rapidement sur ce dossier.

Pour Pierre WEICK, il est important de considérer la ViaVercors comme un outil de la mobilité au quotidien des habitants et pas seulement comme un outil touristique. Il serait opportun de mettre en place des passerelles entre la commission « tourisme » de la CCMV et la commission « transition énergétique et mobilité ».

Philippe BUCCI constate que certains usagers de la voie douce ne respectent pas les règles de bonne pratique alors que de nombreux profils se côtoient (piétons, personnes âgées, famille, enfants, ...). L'association de la commission « transition énergétique et mobilité » autour de ces réflexions est primordiale afin de pouvoir traiter les problématiques liées aux conflits d'usage de cet équipement.

**Le marché de travaux pour la réfection et l'entretien de la voirie de la ViaVercors est approuvé à l'unanimité.**



### **11. Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une passerelle pour la ViaVercors**

La CCMV poursuit ses travaux d'investissement autour de la ViaVercors afin de proposer aux usagers des cheminements sécurisés, notamment aux abords des routes départementales.

Un point considéré comme difficile, situé le long de la route départementale aux Jarrands sur la commune de Villard-de-Lans, a fait l'objet d'une réflexion et une solution de création d'une passerelle bois pour isoler la ViaVercors de la route a été validée.

Suite à une consultation d'entreprises dont l'analyse a été présentée à la commission d'attribution des offres temporaire en date du 8 septembre dernier, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les lots aux entreprises sélectionnées dans les conditions suivantes :

- lot 1 « terrassement » à l'entreprise BLANC SAS pour un montant de 71 780,00 € HT,
  - lot 2 « passerelle et mobilier bois » à l'entreprise JOHN SAUVAJON SARL pour un montant de 47 450,00 € HT
- et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le délai d'exécution est planifié au printemps 2021 sous réserve de l'autorisation du dossier loi sur l'eau.

Le directeur général des services de la CCMV rappelle que cet endroit était un point noir en termes de sécurité et de circulation. Les travaux devaient commencer cet automne mais ils ne pourront démarrer finalement qu'au printemps prochain du fait d'une nouvelle demande de la Direction départementale des territoires au titre de la loi sur l'eau.

En tant que pratiquant de la ViaVercors, Philippe BUCCI a connaissance d'autres points noirs, comme au niveau des Mercier à Lans-en-Vercors. Elle est impraticable dans de nombreux endroits. Il faudrait envisager une solution afin de pouvoir la boucler entièrement pour qu'elle puisse faire le tour complet du territoire.

Sylvie ROCHAS travaillant pour l'entreprise SAUVAJON, elle annonce qu'elle ne prendra pas part au vote.

**Le marché de travaux pour la réalisation d'une passerelle pour la ViaVercors est approuvé à l'unanimité.**

### **12. Autorisation donnée au Président de la CCMV pour la signature des contrats des non-titulaires**

Considérant que la signature des contrats des non-titulaires ne fait pas partie des délégations d'attributions au Président, il est proposé au conseil communautaire, pour faciliter le fonctionnement de la CCMV au quotidien, d'autoriser le Président à signer les contrats des non-titulaires.

**La signature des contrats des non-titulaires par le Président est approuvée à l'unanimité.**

### **13. Questions diverses**

- Suite à la réunion organisée la veille entre le Préfet et les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales de l'Isère, Franck GIRARD partage les derniers éléments concernant l'évolution de la crise sanitaire liée au COVID-19.

- Les prochains conseils communautaires se tiendront :

- le vendredi 30 octobre 2020 à 14h30
- le vendredi 20 novembre 2020 à 14h30
- le vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
- le vendredi 29 janvier 2021 à 14h30